

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation A. ER-79-WL Date de 1ère immatriculation B. 07/11/2017

C.1

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3

D.1 OPEL

D.2 S-DBACDA12BX2F2EDTJ5

D.2.1 M10PELVP4705923

D.3 CORSA

E. WOV0XEP08J6017661

F.1 1680

F.2 1680

F.3 2635

G 1259

G.1 1184

J M1

J.1 VP

J.2 AF

J.3 CI

K e1*2001/116*0379*41

P.1 1248

P.2 55

P.3 00

P.6 4

Q

S.1 5

S.2

U.1 75

U.2 2813

V.7 107

V.9 715/2007*136/2014EUR06

X.1 VISITE AVANT LE 07/11/2023

Y.1 132

Y.2 0

Y.3 0

Y.4 11

Y.5 2.76

Y.6 145.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Zohair BOUAOUICHE

H

I 15/11/2021

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Certificat d'immatriculation

ER-779-WL 15/11/2021

2021FF95068

WOV0XEP08J6017661

OPEL

COUPON DÉTACHABLE

cédé le

23/07/2025

CRFRAER779WL1WOV0XEP08J601766111711073VP<<<<
CI<<OPEL<<<<<<<<<<CORSA<<<<<<<2021FF9506878



Certificat d'immatriculation

[illegible]

2021FF95068

(A) Numéro d'immatriculation

(B) Date de la première immatriculation du véhicule

(C) (C.1) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation

(C.2) (C.3) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire

(C.4) (C.4.1) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule

(C.4.2) (C.4.3) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété

(D.1) Marque

(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)

(D.3) Dénomination commerciale

(E) Numéro d'identification du véhicule

(F.1) (F.2) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)

(F.3) (F.4) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)

(F.5) (F.6) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)

(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule de catégorie autre que M1 (en kg)

(H.1) Poids à vide national

(H.2) Période de validité si elle n'est pas illimitée

(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat

(J) Catégorie du véhicule (CS)

Communaute européenne

[illegible]

(U.1) Genre national
(U.2) Carrosserie (CE)
(U.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm³)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motos)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/773/CEE
(X-1) Dates de visites techniques
(Y-1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y-2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y-3) Montant du malus écologique véhicule d'occasion, ou 1^{er} immatriculation et de la taxe > 36 CV
(Y-4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y-5) Montant de la redevance pour achèvement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y-6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z-1) à (Z-4) Véhicules spécifiques

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route.

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Signature

Date,

--	--	--	--	--	--

Domicile

WON

En cas de cession d'un bien, le vendeur est tenu de remettre au nouvel acquéreur un certificat de non opposition des créanciers hypothécaires.